

## Bravo pour cette victoire légale

On se rappelle et nous devons nous rappeler collectivement le début de cette lutte. Deux femmes interpellées et indignées de la vente de leur chez soi sans qu'elles aient été consultées d'une manière ou d'une autre.

Johanne et Madeleine décidèrent de prendre le bâton du pèlerin pour que justice soit faite en informant les autres locataires des risques de cette vente sur leur condition de vie de locataires. Des assemblées publiques ont été organisées avec les locataires de Mena'sen où 80 ménages résidents participaient. De plus une alliance se crée avec la conseillère de leur quartier Mme Dauphinais et la députée de Sherbrooke Mme Labrie pour l'organisation d'une lutte légale et politique.

À la deuxième assemblée des membre résidents de Mena'sen ils et elles décidèrent de former un comité dont Johanne, Madeleine et d'autres résidentEs sont éluEs ayant pour mandat de redonner vie à cette OSBL, d'informer les membres résidents et organiser des activités et actions pour dénoncer cette vente ignoble.

Le comité décide de joindre des personnes ressources intéressées à ce dossier et ayant une expertise légale et organisationnelle. L'Association des locataires de Sherbrooke (ALS) évalue que ce comité est opérationnel et se retire du comité tout en appuyant la démarche dans un objectif de prise en charge de la problématique des résidentEs.

Le comité réussi à convaincre la population, les groupes de la société civile et des personnalités à appuyer la démarche. Après un travail acharné du comité, il savoure une très grande victoire.

À la victoire finale, l'ALS souhaite pour l'avenir de Mena'sen que les règlements généraux reflètent la participation démocratique des membres et la prise en charge des résidentEs dans les décisions futures de l'organisme en instaurant une assemblée générale souveraine composée de résidentEs de Mena'sen, un conseil d'administration composé uniquement de résidentEs, éluEs par son assemblée générale, et comme pour son assemblée générale, juste les membres résidents auront droit de vote. Ce qui n'exclut pas l'apport de personnes ressources ayant un rôle consultatif sans avoir le droit de vote.

***Levons notre chapeau à Johanne,  
Madeleine et les autres résidentEs***

Nous levons notre chapeau à Johanne, Madeleine et les autres résidentEs qui nous ont démontré l'importance de lutter pour défendre les droits et la protection de leurs acquis. Cet exemple de prise en charge vivant une problématique doit être nommé et publicisé pour encourager d'autres ménages locataires à se regrouper afin de créer un réel rapport de force pour la défense de leurs conditions de vie et de leurs droits.

L'Association des locataires de Sherbrooke  
Le 10 décembre 2024

---

Note : Ce texte est la retranscription d'une lettre d'appui transmise par l'Association des locataires de Sherbrooke le lendemain du jugement.